

CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DU PAYS D'AIX

IDENTITE ET RAYONNEMENT INTERNATIONAL DU PAYS D'AIX

UNE FORTE IDENTITE HISTORIQUE ET CULTURELLE
UN RAYONNEMENT INTERNATIONAL A CONFORTER
UNE ATTRACTIVITE ECONOMIQUE A RENOUVELER

Le présent document présente la démarche d'analyse et les propositions d'actions que le Conseil de Développement décrira plus en détail dans un document d'appui. Ce document détaille les différentes thématiques qui lui ont permis d'engager une approche pragmatique en l'absence d'outils comparatifs basés sur des enquêtes spécifiques portant sur le Pays d'Aix et en se donnant pour objectifs d'identifier actions et leviers portés par les politiques publiques engagées par la CPA et les communes qui en sont membres.

INTRODUCTION

La saisine du Conseil de Développement du Pays d'Aix s'inscrit dans une période où l'accroissement des concurrences entre les territoires lié à la mondialisation, souvent amplifiées par les effets de la crise économique, implique la mobilisation de tous les acteurs et le recentrage des politiques publiques pour développer une stratégie.

Le Pays d'Aix doit inscrire son développement dans une économie de la connaissance et de l'innovation qui tient compte de son histoire, des qualités de son territoire et de son positionnement original dans un espace métropolitain qui cherche sa voie.

Cette vision de long terme constitue également un cadre de réflexion pour l'ensemble des collectivités agissant sur le territoire de la CPA, notamment la région et le département pour leurs compétences respectives, mais aussi pour l'ensemble des acteurs publics et privés.

Elle permettra de mettre en cohérence les différentes politiques publiques et de les adapter aux besoins futurs, de renouveler l'attractivité locale et donc de susciter une croissance renouvelée.

LE CONTEXTE

POURQUOI CONFORTER ET AMPLIFIER L'ATTRACTIVITE ET LE RAYONNEMENT DU PAYS DAIX ?

Les moteurs du développement se concentrent aujourd'hui à l'échelle des agglomérations et des territoires sur lesquels elles rayonnent.

Demain, la concurrence entre territoires se déclinera non seulement pour les investissements mobiles des entreprises mais également pour les actifs, les étudiants, les chercheurs et les retraités dans leurs choix résidentiels. Il s'agit, pour notre territoire, si nous en faisons le choix, d'attirer et de retenir les populations et les entreprises en leur offrant les meilleures conditions d'épanouissement et de développement.

Le territoire du pays d'Aix possède les ressources et a l'ambition de consolider son positionnement à cette échelle, comme à l'échelle régionale et nationale

Pour cela le territoire du Pays d'Aix doit augmenter ses propres forces, s'appuyer sur des collaborations avec d'autres territoires et amplifier ses échanges à l'échelle internationale.

Le territoire du pays d'Aix a conforté, dans la période récente ses fonctions et équipements dans différents domaines (accessibilité, recherche, culture, santé, commerce, sports...). Il s'agit, pour lui, de renforcer demain ces fonctions qui soutiennent son rayonnement.

LE DEFI

CONFIRMER LES CHOIX DU PROJET D'AGGLOMERATION EN MAINTENANT DES POLITIQUES PUBLIQUES QUI HIERARCHISENT LES PROJETS STRATEGIQUES.

L'avenir du territoire et son attractivité passe par la confirmation des options du projet d'agglomération du Pays d'Aix en tenant compte des impacts de la crise dans le domaine économique et social, des incidences de la réforme territoriale mais surtout du choix clairement exprimé de la croissance économique et de l'emploi dans une perspective de développement durable.

Le pays d'Aix a bénéficié, ces dix dernières années, d'une attractivité exceptionnelle basée sur un dynamisme démographique soutenu et une croissance économique créatrice d'emploi.

Les besoins de développement des entreprises existantes et l'implantation d'activités nouvelles, des formations qualifiantes pour nos jeunes et l'accueil des salariés et de leur famille doivent faire l'objet de choix clairement exprimés par les décideurs locaux qui maîtrisent le droit des sols et la politique foncière.

Ainsi les choix qui dicteront le devenir du pays d'Aix à l'horizon 2020/2030 devront faire l'objet d'arbitrages forts dans les documents stratégiques que constituent le SCOT et sa traduction dans les PLU de chaque commune.

Le cadre de vie de son territoire a toujours été un élément fort de son identité et de son attractivité. Il importe de maîtriser avec rigueur les conditions de son aménagement.

L'accès au logement et à l'emploi, le développement des formations nécessaires aux métiers de demain, l'accès à des services et des équipements dans un environnement naturel et urbain de qualité revêtent une priorité absolue. Face aux menaces de voir l'attractivité de notre territoire se détériorer à cause d'un marché foncier qui « verrouille » les possibilités d'accueil des entreprises et de leurs salariés, et entraîne des déplacements domicile travail toujours plus longs, le Pays d'Aix doit se donner de nouvelles priorités au risque de rendre concurrentielles les offres des territoires limitrophes.

Il importe également de se positionner en partenaire actif et à part entière dans la construction et la mise en œuvre des projets et démarches impliquant l'espace métropolitain.

1. UNE FORTE IDENTITE HISTORIQUE ET CULTURELLE, AU CŒUR DE LA PROVENCE, ENTRE ALPES ET MEDITERRANEE.

S'appuyant sur l'histoire et le patrimoine d'Aix en Provence et des communes du Pays d'Aix, l'identité du Pays d'Aix s'affirme de plus en plus par le développement de son offre culturelle. Elle bénéficie d'un réseau d'équipements qui marquent le renouveau de la ville- centre et d'une programmation culturelle de dimension internationale. Son territoire à proximité ou aux confins de parcs naturels régionaux et de sites touristiques prestigieux en fait une destination touristique de renom et un choix résidentiel très prisé mais difficilement accessible.

Le changement récent de dimension culturelle du centre d'Aix en Provence par l'agrégation successive de la Cité du Livre, du Grand Théâtre de

Provence, du Pavillon Noir et demain du futur Conservatoire du Pays d'Aix est un acte majeur qui conforte l'identité du Pays d'Aix mais au-delà celle d'une Provence dont tout les territoires s'approprient le nom, mais dont le Pays d'Aix reste l'épicentre.

Les créations du Festival d'Art Lyrique, celui de la Roque d'Anthéron, les programmations musicales et culturelles proposées chaque année par les équipes qui les animent, constituent des vecteurs d'identification et de promotion permanentes d'Aix en Provence et du Pays d'Aix

Les expositions Cézanne et Picasso, s'appuyant sur le Musée Granet, sont venues compléter une offre régulière et ont projeté notre territoire à l'échelle européenne et mondiale.

2. MAIS UN RAYONNEMENT INTERNATIONAL A CONFORTER

Le rayonnement économique du pays d'Aix s'appuie sur la présence sur son territoire de grands groupes industriels insérés dans l'économie mondiale, sur l'implantation de centaines d'entreprises organisées au sein de 6 pôles de compétitivité, d'un tissu de PME-PMI orientées principalement sur les services aux entreprises mais aussi d'une économie touristique et culturelle.

Le dynamisme de la création d'emplois depuis plus de 10 ans fait que le pays d'Aix accueille, dans ses pôles d'activités, chaque jour plus de 20 000 salariés en provenance de territoires limitrophes et maintient son niveau de chômage à un taux inférieur à la moyenne nationale.

Plus de 5000 entreprises ont été créées depuis 5 ans, ce qui a fait du pays d'Aix un des territoires « champion » du dynamisme économique.

Aujourd'hui, la crise économique impacte les grands groupes exposés directement à la compétition mondiale mais aussi les PME-PMI qui en dépendent ou qui leur vendent leurs services.

La proximité de l'aéroport Marseille-Provence, l'arrivée du TGV et l'implantation de la gare de l'Arbois ont été des accélérateurs de ce développement mais l'accessibilité au quotidien, les difficultés de déplacement, l'absence d'un maillage de transports collectifs à la hauteur des besoins font peser un grand risque pour l'avenir.

Le pôle d'activités d'Aix, l'Eurôpole de l'Arbois, le pôle de la haute vallée de l'Arc, le pôle Iter-Cadarache, les pôles de Vitrolles et de Pertuis et le maillage des zones d'activités de dimension plus modeste constituent l'armature économique du Pays d'AIX.

Des dizaines de sociétés, leurs dirigeants, leurs cadres, leurs salariés sont autant d'« ambassadeurs » du Pays d'Aix si nous savons les mobiliser et leur proposer les équipements et les services nécessaires au développement ou à l'implantation de nouvelles entreprises.

L'implantation de ces entreprises a été déclenchée ou confortée par la présence d'un réseau de formation et de recherche qui s'appuie sur un pôle universitaire performant et une « pépinière » de laboratoires et d'entreprises de R et D implantés sur tout le territoire.

L'université Aix-Marseille mais aussi les établissements scolaires publics et privés développent une offre de formation ouverte à l'international.

Les pôles juridiques et sciences humaines, qui en dehors des facultés, rassemblent des établissements dont les chercheurs et les travaux portent l'image du pays d'Aix au-delà de nos frontières sont complétés par des écoles ou des centres de formations reconnus internationalement (IAE, IEP, ENSAM, CMP, MMSH.....)

UNE ATTRACTIVITE ECONOMIQUE A RENOUVELER POUR CONFORTER L'AVENIR DU PAYS D'AIX

1. Poursuivre le développement de l'emploi en s'appuyant sur la qualité de l'environnement, des services et des dessertes de transports, en proposant aux entreprises une diversité d'offre foncière et immobilière et des pôles d'activités adaptés aux nouveaux besoins mais aussi en favorisant l'accueil de commerces et de services dans le coeur des communes et des quartiers.

- Favoriser l'implantation des activités, selon leur nature, en cohérence avec le développement de l'habitat et les infrastructures de déplacements, à chaque échelle de notre territoire.
- Réserver des sites pour des activités stratégiques, notamment à proximité d'équipements ou d'infrastructures majeurs : entreprises à haute valeur ajoutée (Trets, Peynier, Rousset), Centres de recherche et développement (Iter-Cadarache), Technopôle (Arbois), grands équipements ou opérations d'aménagements (Zac de la Gare, Aéroport Aix les Milles, logistique et industrie (Vitrolles)...
- Rechercher de nouvelles filières pour le pays d'Aix
- Cibler le développement des PME et des PMI
- Déployer une offre immobilière ciblée pour les activités artisanales et tertiaires en direction des PME-PMI, en privilégiant la proximité avec l'habitat en tissu urbain.

2. Renforcer l'usage des transports en commun pour offrir une véritable alternative à l'usage de la voiture. L'effort pourra porter en priorité sur la desserte des principaux pôles de développement, résidentiels comme économiques, des équipements et services les plus usités.

Encourager les circulations douces dans les relations de proximité et l'usage des véhicules propres devra permettre de réduire au sein des quartiers et des communes l'usage de la voiture pour de courts trajets.

- Si les efforts déployés par la CPA pour le développements des transports à l'intérieur de son territoire portent leurs fruits, l'accès aux zones d'activités et aux zones commerciales, les déplacements domicile-travail à l'échelle de l'espace métropolitain reposent essentiellement sur l'utilisation de la voiture individuelle mais peu sur des transports ferroviaires et routiers dont l'offre est inadaptée.
- Les politiques tarifaires, la perspective de la réalisation d'une ligne d'autobus à haut niveau de services apporteront, certes, des améliorations mais ne permettront pas de rattraper le retard important que notre territoire a pris depuis plusieurs années.
- Au regard de la multitude des intervenants, de la complexité technique des projets, des financements à mobiliser pour les infrastructures et le fonctionnement, ce dossier doit être traité à l'échelle métropolitaine et régionale.

3. Favoriser la production des logements nécessaires à l'accueil des habitants. La relance de la production, au-delà des objectifs du PLH, doit permettre, au travers d'une offre diversifiée et harmonieuse, de réels parcours résidentiels, et innover pour concevoir un habitat plus durable et moins consommateur d'espace et d'énergie.

Dans la période récente, l'insuffisance de la production et le renchérissement du prix des logements ont poussé des ménages d'actifs hors du Pays d'Aix.

La mise en œuvre d'une politique foncière offensive, utilisant tous les outils à la disposition des communes, doit permettre de lever le « bouclier » foncier qui fait du pays d'Aix un des territoires les plus chers de l'hexagone, ce qui contraint les candidats au logement à s' »exiler » dans les territoires limitrophes.

L'ambition démographique et économique du territoire pour demain passe par une offre de logements permettant de répondre aux besoins de tous les ménages, tout en respectant des objectifs qualitatifs:

*proposer une gamme de logements variée en complément des logements sociaux
apporter une meilleure réponse aux habitants en terme d'équipements et services et de desserte en transports collectifs;*

limiter la consommation d'espace et de ressources en s'appuyant sur l'organisation du territoire et le déploiement de nouvelles formes urbaines garantissant la qualité résidentielle désirée par les habitants.

Pour garantir son attractivité notre territoire doit se préparer à accueillir d'ici 2020 des ménages supplémentaires, en tenant compte d'une diminution de la taille des ménages induite par les tendances lourdes qui modifient la structure familiale.

Il doit par ailleurs répondre aux besoins de logements occasionnels (Zone Cadarache-ITER) et au nécessaire renouvellement du parc.

Le niveau de production doit être relevé au-delà des objectifs du PLH car il a été notoirement insuffisant depuis 1999. La ville-centre a joué un rôle majeur auprès des ménages venant de l'extérieur du département, des jeunes actifs et des étudiants. Mais l'accueil des nouveaux habitants doit être réparti sur l'ensemble du territoire de la CPA.

L'ensemble des communes doit maintenir un rythme de construction organisé par bassin de vie. Ainsi, un développement local équilibré doit permettre le renouvellement et l'évolution de leur population sans bouleverser leurs identités.

4. Valoriser les richesses agricoles, naturelles et paysagères en offrant un accès plus facile à la nature. Promouvoir l'agriculture de proximité et la viticulture

La grande diversité de l'agriculture du pays d'Aix, son dynamisme économique, sa participation à l'économie locale, à l'aménagement de l'espace et à la gestion des paysages font de l'agriculture une richesse majeure du territoire. Elle contribue à sa promotion et à l'attractivité du territoire.

Conforter l'agriculture périurbaine

Le développement maîtrisé du territoire doit limiter la consommation d'espaces agricoles tout en apportant une réponse aux besoins des exploitations. Les objectifs poursuivis sont d'assurer la viabilité économique des activités agricoles (transmission, modernisation...) en appuyant les filières notamment la viticulture.

Encourager la diversité des cultures et des activités

Il s'agira de veiller à maintenir la diversité des cultures, propice à la biodiversité et à encourager une agriculture respectueuse de l'environnement, notamment l'agriculture biologique. Les circuits courts et la valorisation locale des produits sont à encourager.

Les débouchés non alimentaires des produits agricoles, comme les bio-combustibles ou la filière bois-énergie, constituent de nouveaux potentiels à étudier pour l'agriculture locale, en portant attention aux équilibres entre les productions, et aux bilans environnementaux.

De même, le développement d'activités non agricoles par les exploitants (accueil touristique, activités de loisirs autour du cyclotourisme, du cheval, de la pêche, des randonnées, gastronomie...) permet une diversification intéressante tout en favorisant l'accès des populations aux activités de nature.

5. Renforcer les vocations touristiques, culturelles et sportives du territoire

Le tourisme autant culturel, que d'agrément et de découverte est un facteur majeur de visibilité du territoire à l'échelle internationale.

C'est aussi une activité économique à part entière qui peut être fortement créatrice d'emplois.

Le territoire du pays d'Aix bénéficie d'un véritable potentiel touristique appuyé sur des atouts diversifiés.

L'accueil de populations étrangères, dans des manifestations culturelles et sportives, des échanges de chercheurs et d'étudiants, peut servir de support et favoriser des séjours ultérieurs.

A l'inverse, les séjours touristiques peuvent favoriser la venue ultérieure de créateurs d'entreprises ou de population résidentielle

La valorisation de ces atouts passe par l'affirmation d'une stratégie, le développement parallèle de l'offre d'hébergement, de la formation professionnelle aux métiers du tourisme et de l'hôtellerie, et la mise en réseau des actions.

*Mettre en oeuvre une stratégie de développement touristique autour d'axes majeurs
Un plan de développement touristique à l'échelle du pays d'Aix porté par un office du tourisme à la dimension du Pays d'Aix :*

Si le tourisme « urbain » se développe autour du tourisme culturel, du patrimoine historique, et de l'ensemble des richesses patrimoniales, des évènements culturels majeurs (festivals, expositions...) et des lieux culturels de l'ensemble du territoire, le tourisme d'affaires est une carte à jouer en liaison avec les grands groupes installés sur le territoire du pays d'AIX et la région : il convient de le renforcer, en s'appuyant notamment sur le Centre des congrès d'Aix et en engageant une réflexion sur l'implantation d'un équipement à vocation polyvalente permettant l'organisation de manifestations de dimension plus importantes

Développer l'offre d'hébergement et organiser les déplacements

La mise en oeuvre des différents axes définis nécessite alors le développement associé d'hébergements et de services de différentes natures et pour différents publics : hôtellerie, résidences de courte durée, gîtes... dans tout le territoire.

De même, des politiques spécifiques viseront à faciliter les déplacements des touristes dans les différents sites et inciteront à l'utilisation des transports en commun ou des déplacements doux avec une politique de stationnement adaptée.

Favoriser la mise en réseau des richesses et des actions

Contribuer à la dimension culturelle de l'action touristique mis en oeuvre au niveau régional, départemental et à l'échelle de la Provence

6. Valoriser ces choix stratégiques par un plan « attractivité » et une politique de communication ciblée

A travers la démarche du SCOT, la CPA pourra confirmer son rôle d'« architecte » et de « stratège » de son territoire mais parallèlement développer une politique de communication axée notamment sur :

- *l'identité de dynamisme économique, d'innovation, et d'ouverture sur le développement durable et les énergies de l'avenir (Pôles de compétitivité, Pôle Iter-Cadarache et Vallée des énergies nouvelles, Pôle Arbois –Gare TGV , nouvelle filière industrielle)*
- *l'intelligence de notre territoire associant l'université, la recherche , le potentiel de recherche-développement des entreprises en s'appuyant sur le concept de « cluster » territorial et sur des rencontres de dimension internationale ,*
- *une promotion économique différenciée en complément de celle assurée par les organismes de promotion au niveau départemental et régional,*
- *une communication à l'international qui s'appuie sur le triptyque patrimoine, culture , tourisme en conduisant avec les acteurs opérationnels une politique touristique intégrée et une promotion coordonnée avec des événements culturels de renommée internationale*
- *une promotion de la qualité de vie du territoire associant climat, nature, proximité mer et montagne, parcs nationaux et régionaux ... mais aussi des productions locales notamment de la viticulture*
- *la valorisation de l'engagement international des communes et des associations du pays d'Aix par le développement et le renforcement des jumelages en particuliers européens, la valorisation de l'action des associations de coopération internationale ou humanitaires et le renouvellement des « rendez-vous à l'international » au niveau de l'ensemble de la CPA*
- *l'utilisation du vecteur de communication de « Provence » pour créer un marqueur territorial fort déjà reconnu à l'international pour le Pays d'Aix*

CONCLUSION

LES CHANTIERS DE LA CPA POUR CONFORTER LE RAYONNEMENT ET L'IDENTITE DU PAYS D'AIX :

A l'issue de ses travaux et des consultations auxquelles il a procédé, le conseil de développement constate que le Pays d'Aix a construit progressivement depuis 10 ans une identité qui s'affirme. Elle s'est traduite notamment par une forte attractivité et un important développement de son territoire avec les conséquences que cela implique.

Le rayonnement de ce territoire s'est vu conforté en particulier par le développement de pôles économiques diversifiés, la diversité et la dimension des événements qui en jalonnent désormais la vie culturelle, intellectuelle et universitaire .

Il importe, maintenant, de se projeter dans l'avenir et de créer les conditions qui contribueront au renforcement tant de l'identité que de l'attractivité et du rayonnement du Pays d'Aix.

Conscient des atouts, mais aussi des insuffisances voire des fragilités de ce territoire, le conseil de développement tient à apporter aux réflexions et démarches à venir, les contributions suivantes :

- 1) **Le SCOT** est l'occasion de construire, dans le temps et dans l'espace, une vision communautaire de l'avenir du Pays d'Aix. Elle doit s'appuyer sur une ambition partagée et se concrétiser dans quelques projets forts et mobilisateurs
- 2) **La réalisation des projets de transport en site propre** (ferroviaire notamment) reste toutefois la grande priorité pour le territoire. La lisibilité du projet territorial en dépend. L'approbation d'un schéma structurant et la définition des 2 ou 3 projets prioritaires y contribueraient à l'appui de l'organisation d'un partenariat opérationnel avec la région et le département directement concernés, et en liaison avec les territoires voisins.
- 3) **La stratégie de développement économique** est à renouveler en s'appuyant en particulier sur des démarches et études prospectives spécifiques au Pays d'Aix. Elle doit valoriser l'important potentiel « recherche-innovation » de son territoire et se positionner sur de nouvelles filières industrielles.
- 4) L'organisation de l'aménagement de ce territoire est une responsabilité partagée. **Les enjeux pour l'avenir, notamment en matière de logement**, appellent cependant des actions structurantes essentielles

pour en favoriser la mise en œuvre. Les opérations d'aménagement concerté constituent les outils pour des démarches appropriées en particulier sur les sites « stratégiques », elles peuvent être engagées à l'échelle communautaire.

- 5) **L'économie touristique**, au sens large, mais aussi **l'économie agricole et rurale** ont une place importante à prendre dans ces développements.
- 6) L'université, le monde de la vie universitaire, font partie de l'histoire de la ville centre. **La fusion des universités Aix-Marseille est l'occasion, au delà du plan Campus, de leur donner toute leur place dans la « cité » et de valoriser les synergies avec le monde de la recherche, de l'entreprise et de la culture.** Les fonctions exécutives de ce nouvel ensemble pourraient d'ailleurs trouver légitimement leur place au cœur du Pays d'Aix.
- 7) **La communication et la promotion nationale et internationale** ont de multiples facettes (culture, entreprise, événement, produits,...). Elles justifient une réflexion sur les modalités de son organisation, et de sa cohérence territoriale et au delà. Les réseaux actifs et associatifs qui y contribuent doivent être valorisés.
- 8) **La gouvernance du territoire constitue un élément de son identité.** Elle porte en particulier l'ambition partagée, mobilise sur les projets, fédère les acteurs, orchestre le développement, assume les arbitrages.

Ainsi le Pays d'Aix confortera son identité, sa position charnière dans le territoire et l'approche métropolitaine de son développement. Il générera une attractivité renouvelée par sa capacité à s'inscrire dans les grands réseaux nationaux et européens.

Le rayonnement de ce territoire aux contours encore ajustables, sa place dans le maillage urbain régional, son rôle dans la définition et la conduite des projets d'intérêt commun à envisager à l'échelle de l'espace métropolitain, s'en trouveront renforcés.

EXPLICATIONS DE VOTE DU COLLEGE DES PERSONNALITES QUALIFIEES

Le Collège partage l'ensemble des positions développées dans les conclusions du rapport.

Il insiste sur les points suivants :

Le Pays d'Aix a besoin d'une ambition clairement affichée qui doit se retrouver dans le SCOT.

Le SCOT est l'outil de réalisation du projet communautaire. A ce titre, il doit s'appuyer sur 2 ou 3 projets majeurs sur lesquels sauront se mobiliser les moyens nécessaires.

Il attire l'attention sur le fait que le Pays d'Aix a bénéficié d'une attractivité qui résultait d'un contexte favorable.

Cette attractivité passe obligatoirement par le renforcement de l'esprit communautaire, mais elle reste fragile.

La préserver, c'est limiter les faiblesses (transports, logements, ...) et renforcer les atouts :

Faire d'Aix un territoire de connaissance,

Poursuivre le développement des activités culturelles

Conserver l'importance du pôle judiciaire

Confier au pôle universitaire d'Aix les fonctions exécutives de l'Université d'Aix Marseille

Le développement économique ne pourra plus se faire uniquement à l'échelle du Pays d'Aix , mais toute réflexion sur les espaces métropolitains n'aura de sens que si chaque territoire conforte sa place et son identité. C'est une coopération des territoires qui ont des projets en commun. Les espaces métropolitains ne seront un succès que s'ils ne se font pas au détriment des identités territoriales.

Enfin, toute décision doit porter une évaluation de son impact sur l'image et l'attractivité du territoire.

EXPLICATIONS DE VOTE DU COLLEGE DES SALARIES

En comparaison avec des démarches identiques, engagées sur d'autres territoires, le collège des salariés souligne la difficulté d'appréhender les caractéristiques propres du Pays d'Aix alors que les infos disponibles sont systématiquement traitées à l'échelle de l'aire métropolitaine Aix-Marseille.

Cette approche ne peut être confondue avec les réflexions sur l'échelle métropolitaine de notre territoire qui pourra faire l'objet de travaux ultérieurs du Conseil de développement ainsi que celles portant sur la réforme territoriale dont le processus législatif n'est pas totalement achevé.

Le texte de l'avis centré sur les différents niveaux de perception du rayonnement et de l'attractivité du Pays d'Aix laisse une large place à des approches complémentaires qui pourront être portées par les différents Collèges du Conseil de Développement, notamment sur l'importance de la fiscalité dans l'attractivité économique, le poids du tissu associatif dans l'animation sociale et culturelle du territoire.

Pour ce qui concerne le Collège des Salariés plusieurs points peuvent être relevés :

Le rayonnement historique et culturel du Pays d'Aix ne doit pas être au service d'une seule démarche « conservatoire » qui transformerait notre territoire en archipel assiégé par des forces extérieures, alors que ses qualités propres et son dynamisme économique, même remis en cause par la crise que nous traversons, lui permettent de revendiquer toute sa place dans un territoire plus large que son assise institutionnelle actuelle. C'est bien dans l'affirmation de ses capacités autonomes qu'il peut engager un débat constructif.

L'attractivité, dans une économie concurrentielle, qui reste l'objectif de toutes les intercommunalités voisines, suppose que nous confirmions les options du projet d'agglomération qui ont été définies dans une conjoncture économique et sociale porteuse différente de la conjoncture d'aujourd'hui.

La croissance exceptionnelle en terme de création d'emploi « au fil de l'eau » dans la période récente jusqu'en 2008 doit être relayée par des options politiques claires en matière d'accueil des entreprises, de logements et de développement des transports collectifs traduites dans les documents d'aménagements et d'urbanisme (SCOT, PLU...) qui sont concrétisées dans les options budgétaires de la CPA et des communes qui en sont membres.

Dans ces domaines, les compétences opérationnelles ne sont pas que du seul ressort de la CPA, mais elle est en capacité d'exercer sur son territoire des « effets levier déterminant » si elle s'en donne les moyens et si elle mobilise toutes ses forces.

La question du logement, de l'accueil des familles d'actifs, des étudiants des retraités... revêt une priorité absolue au risque d'un blocage de toute capacité d'accueil d'activités économiques sur notre territoire. Seule une refonte des objectifs du PLH et la mise en œuvre d'une politique foncière visant à agir sur les coûts du marché seront déterminantes. Dans ce domaine, la mixité sociale et l'élargissement du parc locatif devraient favoriser la mobilité à l'intérieur et à l'extérieur du territoire de la CPA, ce qui permettra de diminuer les déplacements coûteux en temps, en énergie et en budget.

Dans le domaines économique, culturel et social , la mobilisation des politiques publiques de la CPA sur des grands projets nécessaires au maintien de l'attractivité de son territoire ne doit pas marginaliser les secteurs moins porteurs mais tout aussi essentiels pour la cohésion sociale du Pays d'Aix. Le développement des PME/PMI et du commerce de centre ville et de proximité, le soutien aux activités culturelles de quartiers et de villages, le maintien des outils d'insertion en direction des populations les plus fragiles doivent mobiliser des moyens redéployés aux côtés des grands projets de dimension communautaire.

Le développement d'une nouvelle politique touristique à l'échelle de la CPA doit faire l'objet d'une attention particulière dans le domaine de la formation et de la qualité des cadres de travail proposés aux salariés.

Le collège des salariés apporte un vote favorable à cet avis

EXPLICATIONS DE VOTE DU COLLEGE DES ASSOCIATIONS

Le Collège des Associations approuve le document sur l'identité et le rayonnement international du Pays d'Aix.

Il souhaite apporter quelques explications à son vote favorable.

Les nombreuses associations du Pays d'Aix, par leur activité forte, contribuent à son identité. Dans les domaines culturel et sportif notamment, elles participent très largement à son rayonnement international.

Ces associations, comme les entreprises ou structures publiques qui s'y emploient doivent voir leurs actions encouragées et soutenues. Elles participeront ainsi à l'attractivité touristique dont le développement est indispensable au Pays d'Aix.

Chacun de ses habitants et acteurs est porteur d'une part de cette identité. De ce fait, il doit contribuer, à sa manière, à la renforcer.

EXPLICATIONS DE VOTE DU COLLEGE DES ENTREPRISES

L'avis proposé représente une synthèse très condensée des réflexions qui ont émergé pendant les réunions de travail.

Le Collège félicite le groupe pour la qualité de la production réalisée

Le Collège Entreprise souscrit pleinement aux propositions suggérées et a décidé d'émettre un avis favorable.

Il souhaite, en outre, faire quelques observations complémentaires :

Le SCOT est un document fondamental. Il doit structurer le territoire en termes :

- d'aménagement de l'espace
- d'habitat
- de transport

Ces éléments sont primordiaux pour définir l'identité du territoire et permettre la mise en œuvre de ses ambitions.

Sans négliger les autres atouts du territoire (tourisme, culture) il convient de valoriser l'économie afin qu'elle soit un vecteur fort du rayonnement international.

En complément des propositions déjà émises, et, à titre d'exemples, le Collège Entreprises suggère quelques actions concrètes:

- Améliorer la réserve foncière au bénéfice de l'économie afin de répondre aux besoins locaux et permettre également la venue d'entreprises de niveau international. Des exemples de réussite d'aménagement en la matière peuvent servir de modèle.
- Réfléchir à divers moyens à mettre en œuvre pour permettre aux entreprises d'accéder aux marchés internationaux, pour exemple:
 - Créer un show room permanent (pourquoi pas une vitrine technologique intégrée dans le plan campus ?), présentant et valorisant les équipements technologiques créés et fabriqués sur son territoire, en s'appuyant également sur certains produits emblématiques du terroir (la viticulture et plus particulièrement le vin rosé dont la notoriété dépasse aujourd'hui les frontières nationales)
 - Nouer des liens économiques forts avec des territoires étrangers
 - Créer une filière de formation dédiée aux Métiers de l'International

Le Collège des Entreprises rappelle enfin que la fiscalité est un important vecteur d'attractivité et qu'il appartient aux collectivités territoriales de la maîtriser et de l'exploiter en ce sens.